

Je soussigné(e) (Prénom **NOM**)
 adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
 numéro (Numéro du contrat)

Target Evolution Avril 2021

Code ISIN FR0014001I01

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de SG Issuer et Société Générale.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	Target Evolution Avril 2021
Emetteur	SG Issuer
Garant de la formule	Société Générale
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
Code ISIN	FR0014001I01
Montant Nominal de l'émission	60 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après le « fonds »)	<p>Le fonds Euro Evolution, compartiment de la SICAV SOLYS de droit luxembourgeois, est un fonds actions de la zone Euro, activement géré par Lyxor Asset Management. La stratégie mise en place par le gérant combine des éléments d'analyse financière (critères de robustesse du bilan et de l'activité) et extra-financière (en excluant les titres d'entreprises qui ne respectent pas des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance).</p> <p>L'allocation des actifs du fonds sur les titres ainsi sélectionnés sera faite selon une méthodologie quantitative d'équipondération du risque. Enfin le fonds pourra utiliser un effet de levier dynamique visant à stabiliser son profil de risque entre les phases de marché haussières et baissières. Le fonds Euro Evolution appliquera une politique de distribution d'un dividende fixe de 5 EUR par part de fonds et par an.</p>
Prix d'émission	99,88% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 21 janvier 2021 au 08 avril 2021
Date d'émission	21 janvier 2021
Date de constatation initiale	15 avril 2021
Période de constatation quotidienne du mécanisme de remboursement anticipé	Observation quotidienne du cours de clôture du fonds entre le 19 avril 2022 (inclus) et le 15 avril 2031 (exclu)
Dates de versement du gain	Le 5ème jour ouvré suivant le jour de l'activation du mécanisme de remboursement automatique
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 10ème jour ouvré suivant le jour de l'activation du mécanisme de remboursement automatique

Date de constatation finale	15 avril 2031
Date d'échéance	29 avril 3031
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	10 ans maximum
Documentation Juridique	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Target Evolution Avril 2021 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 29 avril 2031.

À la date de constatation initiale, soit le 15 avril 2021, on observe le niveau de clôture du fonds sous-jacent Euro Evolution et on le retient comme niveau d'origine.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

• MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ QUOTIDIEN

Entre le 19 avril 2022 (inclus) et le 15 avril 2031 (exclu), on observe quotidiennement le niveau de clôture du fonds. Dès que le niveau du fonds est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 0,0438% par jour calendaire écoulé entre la date de constatation initiale⁽¹⁾ (incluse) et la date de constatation quotidienne (exclue), soit 16,00% par an

(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 15,40%⁽²⁾)

Si le niveau du fonds est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale, le produit continue.

• MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 15/04/2031), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau du fonds par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 15/04/2021).

CAS FAVORABLE : Si le niveau du fonds est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 29/04/2031 :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 0,0438% par jour calendaire écoulé entre le 15 avril 2021 (inclus) et le 15 avril 2031 (exclu), soit 16,00% par an, ce qui correspond à un gain de 160,09%

(Taux de Rendement Annuel Brut de 9,98%⁽²⁾)

CAS MEDIAN : Si le niveau du fonds est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 29/04/2031 :

L'intégralité du capital initial

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ nul)

CAS DÉFAVORABLE : Si le niveau du fonds est inférieur à 50% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 29/04/2031 :

La Valeur Finale⁽³⁾ du fonds
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ inférieur ou égal à -6,67%)

L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le fonds sous-jacent : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) La Valeur Finale du fonds à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture de l'indice.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement Target Evolution Avril 2021 - Code ISIN FR0014001101, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de Target Evolution Avril 2021 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement entre le 19 avril 2022 (inclus) et le 15 avril 2031 (exclu), si à l'une des dates de constatation quotidienne, la performance du fonds sous-jacent Euro Evolution est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Target Evolution Avril 2021 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Le fonds Euro Evolution, compartiment de la SICAV SOLYS de droit luxembourgeois, est un fonds actions de la zone Euro, activement géré par Lyxor Asset Management. La stratégie mise en place par le gérant combine des éléments d'analyse financière (critères de robustesse du bilan et de l'activité) et extra-financière (en excluant les titres d'entreprises qui ne respectent pas des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance). L'allocation des actifs du fonds sur les titres ainsi sélectionnés sera faite selon une méthodologie quantitative d'équipondération du risque. Enfin le fonds pourra utiliser un effet de levier dynamique visant à stabiliser son profil de risque entre les phases de marché haussières et baissières. Le fonds Euro Evolution appliquera une politique de distribution d'un dividende fixe de 5 EUR par part de fonds et par an.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siègesocial : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).